

ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de PEYRAT DE BELLAC (Haute-Vienne),

VU la requête en date du 30 mars 2026 par laquelle l'entreprise SADE CGTH – DR du SUD-OUEST, demeurant ZI Le Ponteix – 87220 FEYTIAT et représentée par Mickael TESTIER, sollicite l'autorisation de procéder à une interdiction de la circulation sur l'avenue du Stade (VCU n°06) afin de pouvoir effectuer des travaux d'eaux pluviales ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

VU l'article L. 113-2 du Code de la voirie routière ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 08 avril 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1er : A compter du 20 avril 2026 et pour une période de 33 jours, la circulation (sauf riverains) ainsi que le stationnement sur une portion de l'avenue du Stade (VCU n°06) - 87300 PEYRAT DE BELLAC seront interdits afin de pouvoir effectuer des travaux précédemment énumérés.

Article 2 : Une déviation nécessaire sera mise en place correspondant à l'itinéraire suivant : VC n°1 (rue du Lieutenant Lacoste) – RD49A (route de Beuajour) et VCU n°06 (avenue du Stade).

Article 3 : Cette réglementation de circulation sera effective à compter du 20 avril 2026. La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise SADE CGTH – DR du SUD-OUEST – 87220 FEYTIAT.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la gendarmerie de BELLAC, au Centre de Secours de BELLAC, au SAMU, Monsieur le Président de la CCHLeM, Conseil Départemental (Antenne technique de Val d'issoire), Entreprise SADE CGTH -DR du SUD-OUEST

Fait à PEYRAT DE BELLAC
Le 08 avril 2026

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX

